

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 3390300: sociétés de logement social agréées de la région de bruxelles-capitale

En vigueur au 23/07/2019 (Dernière actualisation de la page 23/07/2019)

Voir sous-secteur 3390000 SOCIÉTÉS DE LOGEMENT SOCIAL AGRÉÉES.